

**NOTE RELATIVE A L'APPEL A PROJETS OUVERT UNIQUEMENT
AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)
DU TERRITOIRE DE GUADELOUPE ET DES ILES DU SUD**

Dans le cadre du Pacte des solidarités, qui prolonge la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée en 2018, l'État et le Conseil départemental de Guadeloupe s'engagent conjointement pour investir dans les solidarités, l'accès aux droits, la transition écologique solidaire et le plein emploi. Cette dynamique se traduit par une contractualisation renforcée entre les acteurs publics et les opérateurs de terrain, afin de densifier l'offre d'insertion et d'accompagner les allocataires du RSA vers un parcours d'insertion durable et personnalisé.

En Guadeloupe, une quarantaine de SIAE accueillent déjà des allocataires du RSA au travers d'activités variées. Aujourd'hui, il s'agit de consolider et d'innover pour répondre toujours mieux aux freins périphériques rencontrés par les publics accompagnés, et de soutenir la transformation de l'offre d'insertion sur le territoire. Cet appel à projets est destiné aux SIAE, afin de :

- Renforcer vos structures et vos supports d'insertion,
- Diversifier vos activités vers des secteurs stratégiques (transition écologique, digitalisation, relocalisation, etc.),
- Innover dans vos méthodes d'accompagnement et de développement économique,
- Soutenir la création de nouvelles structures ou la consolidation de celles en difficulté passagère.

Les priorités retenues (cumulables) sont les suivantes :

- Soutien à l'investissement : développement d'activités, professionnalisation, transition écologique, digitalisation...
- Soutien au développement commercial : recrutement de ressources dédiées, e-commerce, communication, référencement, etc.
- Soutien au conseil : expertise en gestion, production, RH, transformation numérique, etc.
- Soutien au démarrage : création de nouvelles SIAE et d'emplois d'insertion,
- Soutien à la consolidation : accompagnement des structures en difficulté.

**Les dépenses éligibles sont celles engagées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026.
Le montant de la contribution n'est pas plafonné, afin de permettre le financement de projets ambitieux.**

Nous vous invitons à répondre à cet appel à projets pour bénéficier d'un soutien financier et technique, et ainsi contribuer activement à la construction d'une offre d'insertion renforcée et innovante en Guadeloupe.

Retrouvez le cahier des charges détaillé ainsi que les modalités pratiques pour déposer votre candidature :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appele-a-projets-ouvert-uniquement-aux-structures-d-2>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par email à l'adresse suivante : parcours.insertion@cg971.fr